

OCCASIONS À SAISIR À LA BOURSE DE HONG KONG POUR LES SOCIÉTÉS CANADIENNES DE BIOTECHNOLOGIE

Publié le 18 mai, 2021

Catégories: [Perspectives](#), [Publications](#)

En première ligne de la lutte contre la pandémie de COVID-19, le secteur de la santé fait preuve d'innovation et s'appuie sur des données pour mettre au point des tests de dépistage, des vaccins et des médicaments. Vu le rôle central de ce secteur dans l'amélioration de la situation sanitaire, les investisseurs continuent d'être au rendez-vous à l'échelle mondiale.

La Bourse de Hong Kong (« **HKEx** »), un marché particulièrement actif, procure aux investisseurs du monde entier des liquidités et un accès aux sociétés de biotechnologie. Depuis l'adoption du **chapitre 18A en 2018**, qui permet l'inscription de sociétés qui n'ont pas encore réalisé de revenus, la HKEx offre un écosystème viable pour le financement des sociétés des secteurs de la santé et des sciences de la vie, ce qui a mené à la multiplication des inscriptions en biotechnologie. La HKEx tient aussi à se mettre au diapason des pratiques exemplaires internationales en ce qui a trait aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« **ESG** »). En avril 2021, la HKEx a publié un document de consultation^[1] dans lequel elle rehausse les normes sur la gouvernance d'entreprise applicables aux émetteurs inscrits à sa cote, plus précisément en ce qui a trait à la culture organisationnelle, à l'indépendance des administrateurs, à la diversité et aux obligations d'information et normes relatives aux facteurs ESG.

En moins de trois ans, Hong Kong est devenu le deuxième plus important pôle pour le financement de la biotechnologie au monde après le NASDAQ (et le plus important en Asie), et il pourrait passer au premier rang dans un horizon de cinq à dix ans. En 2020, 23 sociétés œuvrant dans les domaines de la santé et des sciences de la vie se sont inscrites à la HKEx, et elles ont mobilisé au total 98,8 G\$ HK, soit l'équivalent de 15,6 G\$ CA. Parmi ces sociétés, 14 proviennent du secteur des biotechnologies et n'avaient pas encore de revenus au moment de leur inscription. Elles se sont inscrites en vertu du chapitre 18A et ont mobilisé au total 40 G\$ HK (ou 6,3 G\$ CA). L'indice Hang Seng Hong Kong-Listed Biotech a progressé de 49,5 % en 2020, surpassant largement la performance de l'indice Hang Seng. Le cours des actions des sociétés du secteur de la santé qui se sont inscrites à la cote de la HKEx depuis l'adoption du chapitre 18A a connu une hausse moyenne de 63 % après le PAPE^[2].

Nombre de sociétés du secteur de la santé inscrites en 2020 selon les fonds réunis au PAPE (\$ HK)



Source : Données du marché de la HKEx

Cet engouement est porté par la classe moyenne asiatique émergente, qui souhaite avoir accès à de meilleures solutions en santé, par l'exposition de longue date de Hong Kong aux pratiques commerciales internationales, par son libre accès à une abondance de ressources pour la recherche, les essais et la fabrication en Chine et la facilité d'accès au marché asiatique dans son ensemble. Grâce à ses infrastructures de calibre mondial et à la forte concentration d'universités et de plateformes de recherche et de développement de renommée internationale, comme Hong Kong Science Park et CyberPort, Hong Kong est une destination de choix en biotechnologie.

En date du 30 avril 2021, plus de 30 sociétés de biotechnologie étaient inscrites à la HKEx en vertu du chapitre 18A. La réalisation d'un PAPE à Hong Kong demeure un choix intéressant pour ce secteur. Le tableau ci-dessous présente quelques-unes des sociétés de biotechnologie inscrites à la HKEx^[3] (en vertu du chapitre 18A) :

Nom de la société	Symbole	Capitalization boursière (M\$ US)*	Nature des activités	Remarques
BeiGene	6160.HK BGNE.NASDAQ	28 042 \$	Mise au point de médicaments anticancéreux à cible moléculaire et immuno-oncologiques	Première société pharmaceutique cotée au NASDAQ à avoir une inscription secondaire à la cote de la HKEx
CanSino Biologics	6185.HK	11,923 \$	Développement de vaccins	Travaille actuellement au développement d'un vaccin à dose unique contre la COVID; essais cliniques en cours au Canada pour son vaccin contre la tuberculose

Zai Lab	9688.HK ZLAB.NASDAQ	13,461 \$	Société biopharmaceutique spécialisée dans la mise au point de médicaments contre le cancer et les maladies auto-immunes et infectieuses	Double inscription (NASDAQ et HKEx)
Akeso	9926.HK	5,405 \$	Mise au point de nouveaux médicaments novateurs à base d'anticorps	
New Horizon Health	6606.HK	3,604 \$	Conception et fabrication de produits pour le dépistage du cancer du côlon	
Peijia Medical	9996.HK	2,394 \$	Conception de dispositifs pour les interventions médicales visant à traiter les cardiopathies structurelles et les maladies cérébrovasculaires	

*Au 6 mai 2021

Conditions d'inscription de base pour les sociétés de biotechnologie [4], [5] :

Une société de biotechnologie [6] qui n'a pas encore réalisé de revenus et qui ne satisfait pas au critère de la rentabilité habituellement exigé peut s'inscrire via le chapitre 18A si elle répond aux conditions suivantes :

Catégories	Conditions
Capitalisation boursière projetée	Capitalisation boursière attendue d'un minimum de 1,5 G\$ HK (237 M\$ CA) au moment de l'inscription.
Admissibilité à l'inscription	<p>La société doit avoir au moins un « produit principal » (<i>core product</i>) qui a dépassé le stade du concept et qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • appartient à la catégorie des produits pharmaceutiques, des produits biologiques ou des dispositifs médicaux (y compris les appareils de diagnostic); • est reconnu par une « autorité compétente » (<i>competent authority</i>) comme la US Food and Drug Administration (FDA), la National Medical Products Administration (NMPA), l'Agence européenne des médicaments (EMA) ou un autre organisme national ou supranational que la HKEx peut reconnaître au cas par cas (ce serait selon nous le cas de Santé Canada). <p>Le processus de développement du produit principal doit être assez avancé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Produits pharmaceutiques (médicaments à petites molécules) : L'essai de phase I est terminé et l'autorité compétente ne s'oppose pas au lancement des essais cliniques de phase II (ou d'une phase plus avancée). • Produits biologiques : L'essai de phase I est terminé et l'autorité compétente ne s'oppose pas au lancement des essais cliniques de phase II (ou d'une phase plus avancée). • Dispositifs médicaux (y compris les appareils de diagnostic) : Pour les dispositifs médicaux de classe II (ou d'une classe supérieure), au moins un essai clinique a été réalisé et l'autorité compétente ne s'oppose pas à la réalisation d'autres essais. • Autres produits biotechnologiques : La HKEx évaluera l'admissibilité des autres produits biotechnologiques au cas par cas. <p>Si le produit principal fait l'objet d'une licence ou a été acquis, le demandeur doit démontrer qu'il y a eu une progression dans le processus de recherche et développement (ex. : passage à la prochaine phase d'essais cliniques, obtention de l'approbation des autorités réglementaires).</p>

Fonds de roulement	Have available working capital to cover at least 125% of its capital requirement for at least 12 months after IPO.	
Continuité des activités	Les dossiers de la société démontrent au moins deux années d'activité dans le secteur d'activités actuel sous la direction d'une équipe de gestion essentiellement inchangée.	
Investissement important provenant d'un investisseur averti	La société a obtenu un investissement important provenant d'au moins un investisseur averti tiers au minimum six mois avant le PAPE. Le caractère important d'un investissement est variable; il est déterminé en fonction de la capitalisation boursière du demandeur :	
	Capitalisation boursière	% du capital-actions émis à l'inscription
	,5 à 3 G\$ HK (242 à 484 M\$ CA)	5 % ou plus
	3 à 8 G\$ HK (484 M\$ CA à 1,3 G\$ CA)	3 % ou plus
	> 8 G \$ HK (> 1,3 G\$ CA)	1 % ou plus

Occasions pour les sociétés canadiennes de biotechnologie

Bien que la majorité des sociétés de biotechnologie inscrites à la cote de la HKEx soient établies en Chine ou à Hong Kong, le chapitre 18A représente une avenue tout aussi valable pour les émetteurs étrangers, y compris les sociétés canadiennes, qui souhaitent mobiliser des fonds pour financer leur croissance. La possibilité d'accéder au capital mondial par l'intermédiaire de la HKEx est particulièrement intéressante pour les sociétés de biotechnologie canadiennes qui ont des liens avec le marché asiatique, comme celles dont les produits ou les technologies ont des applications dans le domaine de la santé, un marché en croissance en Asie (ex. : solutions de prévention, de diagnostic ou de traitement pour des maladies répandues en Asie, plateformes technologiques qui reflètent les nouvelles tendances numériques dans la prestation de soins de santé, solutions novatrices pour la prestation de soins aux aînés).

En plus du chapitre 18A, la HKEx tente d'attirer des émetteurs étrangers grâce à son programme d'inscription secondaire. Les émetteurs étrangers qui sont déjà inscrits à la cote d'une bourse peuvent demander une inscription « secondaire » à la HKEx selon des exigences moins rigoureuses que celles encadrant une première inscription. Les sociétés de biotechnologie qui sont déjà inscrites à la cote d'une bourse au Canada peuvent donc envisager d'emprunter ce « raccourci ». Le Canada et Hong Kong n'ont pas conclu d'entente multilatérale comme l'ont fait le Canada et les États-Unis en adoptant un régime d'information multiterritorial. Cela dit, la HKEx a désigné l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario comme des territoires de compétence étrangers

acceptables^[7] compte tenu, notamment, des inscriptions passées de Sunshine Oilsands (2021.HK), de Persta Resources (3395.HK), de SouthGobi Energy Resources (1878.HK), de China Gold (2099.HK), de CTEH Inc. (1620.HK) et de Société Financière Manuvie (0945.HK).

Le groupe de pratique de la Chine de McMillan dispose de toute l'expertise nécessaire pour aider les sociétés canadiennes à s'inscrire à la cote de la HKEx et à faire leur entrée sur le marché chinois, et il l'a déjà fait à maintes reprises.

[1]^[ps2id id='1' target=''] [Publication par la HKEx d'un document de consultation sur la mise à jour du code sur la gouvernance d'entreprise et des règles d'inscription connexe.](#)

[2]^[ps2id id='2' target=''] [Bulletin d'information de la HKEX sur la biotechnologie, février 2021.](#)

[3]^[ps2id id='3' target=''] Source : recherche de McMillan et Capital IQ.

[4]^[ps2id id='4' target=''] [Règles d'inscription au tableau principal de la Bourse de Hong Kong, chapitre 18A \(sociétés de biotechnologie\).](#)

[5]^[ps2id id='5' target=''] [Selon le document d'orientation de la HKEx sur l'admissibilité des sociétés de biotechnologie à l'inscription \(HKEX-GL92-18\).](#)

[6]^[ps2id id='6' target=''] Le chapitre 18A des règles d'inscription au tableau principal définit une société de biotechnologie (*biotech company*) comme une société qui s'adonne principalement à la recherche, au développement, à l'application et à la commercialisation relativement à des produits, des processus ou des technologies qui ont des applications médicales ou biologiques.

[7]^[ps2id id='7' target=''] [Liste des territoires de compétence étrangers jugés acceptables](#) par la HKEx. par Stephen Wortley, Raj Dewan et Patty Shao

par [Stephen Wortley](#), [Raj Dewan](#) et [Patty Shao](#)

[Cliquez ici](#) pour être au fait des dernières nouvelles en matière de durabilité et voir comment McMillan peut vous aider à atteindre vos objectifs ESG.

Pour en savoir plus sur nos activités en Chine, [cliquez ici](#).

Mise en garde

Le contenu du présent document ne fournit qu'un aperçu du sujet et ne saurait en aucun cas être interprété comme des conseils juridiques. Le lecteur ne doit pas se fonder uniquement sur ce document pour prendre une décision, mais devrait plutôt obtenir des conseils juridiques précis.

© McMillan S.E.N.C.R.L., s.r.l. 2021